

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2024 à 17h

Table des matières

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :.....	2
FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/2023	3
BÂTIMENT RUE DE L'ARMOR : Proposition de cession à l'euro symbolique à Guingamp Habitat.....	3
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE GOAS AR MOGN : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE	5
FINANCES / SOUSCRIPTION D'UN COMPTE A TERME EN RAISON DU DÉCALAGE DE TRAVAUX POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE LA COMMUNE – DÉLÉGATION AU MAIRE	6
FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – Approbation Compte de gestion 2023	9
FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – Approbation Compte administratif 2023.....	9
FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – Affectation du résultat 2023	10
FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2024	10
FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	21
FINANCES / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024	22
FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – Approbation Compte de gestion 2023	25
FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – Approbation Compte administratif 2023	25
FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – Affectation du résultat 2023.....	26
FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – BUDGET PRIMITIF 2024.....	26
FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	28
FINANCES / BUDGET RÉGIE DE CHALEUR – Approbation Compte de gestion 2023	30
FINANCES / BUDGET REGIE DE CHALEUR – Approbation Compte administratif 2023.....	30
FINANCES / BUDGET RÉGIE DE CHALEUR – Affectation du résultat 2023	31
FINANCES / BUDGET RÉGIE DE CHALEUR – BUDGET PRIMITIF 2024	31
FINANCES / BUDGET MAISON DE SANTÉ – BUDGET PRIMITIF 2024.....	35
FINANCES / BUDGET MAISON DE SANTÉ – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	36
Questions diverses.....	37

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :

DOMAINE DE COMPETENCE	THEMATIQUE	DECISION PRISE	COUT TTC (le cas échéant)
Autres	Refonte de la carte et des tableaux de classement de la voirie communale	Devis ADAC 22 retenu	4 560,00 €
Administration générale	Accueil d'un stagiaire de la formation MAT du Centre de Gestion 22	Candidature Roman L'Héréc retenu	
Autres	Accueil d'une stagiaire du Restumeur	Candidature Lisa LE ROY retenue	
Projets d'investissement	Mobilisation du Conseiller en Energie Partagé de l'agglomération pour un appui technique aux demandes de subventions "Maison de santé" sur le volet énergie	Proposition Guingamp Paimpol Agglomération retenue (estimation : 3 jours de travail)	423,00 €
France Services	Entrée dans le dispositif "France Identité"	Accord	
Projets d'investissement	Maison de santé : attestation thermique RT 2012	Devis APAVE retenu	540,00 €
Autres	Prêt de locaux scolaires à l'ALSH de Guingamp Paimpol Agglomération le temps des travaux de démolition/reconstruction du pôle enfance-jeunesse	Accord	
France Services	Remplacement de la tour de l'ordinateur de France Services	Devis Qualité Informatique retenu	594,58 €
Bâtiments - Espaces verts	Remplacement préparateur ECS - vestiaires de foot	Devis Le Bihan retenu	18 504,00 €
Bâtiments - Espaces verts	Remplacement pompe double flux - chaudière Salle des Forges	Devis Le Bihan retenu	2 052,12 €
Etat civil	4 Décès, 3 reconnaissances et 1 PACS		
Urbanisme	17 Certificats d'urbanisme 8 Déclarations préalables 1 Permis de construire 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)		
Pouvoir de police	6 arrêtés de voirie 2 débits de boissons		

Autorisations d'urbanisme			
PC02201324P0003	NOVAFRANCE ENERGY	Allée Koad Men	Construction 22 abris à volailles avec modules photovoltaïques
DP 02201324P0004@	ECO HABITAT ENERGIE	2 Kerlosquer	Installation de 12 panneaux photovoltaïques
DP 02201324P0005	Josiane LE JAN	38 Kerjoli	Régularisation d'un abri de jardin de moins de 20 m ²
DP 02201324P0006	Philippe PERON	36 rue du Télégraphe	Construction d'une piscine enterrée
DP 02201324P0007	Philippe PERON	36 rue du Télégraphe	Construction de deux portails
DP 02201324P0008	DERRIEN Jean François	33 rue de Koad Liou	Abri de jardin 7 m ² et carport
DP 02201324P0009	BAUDOIN-SALMON Isabelle	1 le garnel	Pose d'une porte d'entrée et 4 fenêtres de toit
DP 02201324P0010@	LE GUYARDER Eric	32 rue des Menhirs	Pose de panneaux photovoltaïques sur bac acier

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/2023

5.2 Délibération n°2024/2-1

Le procès-verbal de la réunion du 15/02/2024 a été transmis par mail aux membres du Conseil municipal le 15/03/2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Procès-Verbal de la séance du 15/02/2024.

BÂTIMENT RUE DE L'ARMOR : Proposition de cession à l'euro symbolique à Guingamp Habitat

3.5 Délibération n°2024/2-2

Contexte

Le Maire rappelle à l'assemblée que le CCAS était, jusqu'au 1^{er} octobre 2021, locataire de SA Les Foyers pour le bâtiment sis 20 Rue de l'Armor, par bail emphytéotique de 36 ans. Le CCAS percevait les loyers. Le bail est arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2021. En 2021, le conseil municipal a travaillé sur la question de l'avenir de ce bâtiment, considérant l'urgence de réaliser des travaux de réhabilitation, le coût de ces investissements, et la charge de la gestion locative.

Au terme de nombreux échanges entre la Commune et Guingamp Habitat, le bailleur social s'est engagé à porter intégralement les travaux de restructuration – réhabilitation des logements sociaux cadastrés parcelle AB 433.

L'existant

Le bâtiment accueillait au rez-de-chaussée, en plus des logements, les locaux de la Poste et une salle informatique. La bâtisse existante se présente sur trois niveaux surmontés de combles non aménageables. Une partie plus ancienne constituée de moellon de pierre comprend l'ensemble du rez-de-chaussée et le premier étage de la partie centrale. Le reste du bâtiment a fait l'objet d'une surélévation en parpaing habillée d'un bardage en fibro ciment ou en ardoise.

Le projet

Le projet porté par Guingamp Habitat consiste à rénover certains logements et en structurer d'autres pour offrir une **diversité de typologies, allant du T1bis au T3 pour un total de 18 logements (contre 16 auparavant)**.

Pour ce faire, le projet prévoit la **rénovation thermique** de la bâtisse, la modification de l'aménagement intérieur et le **remplacement des menuiseries** existantes. A l'arrière, en façade Est, l'extension en rez-de-chaussée des locaux de la Poste sera démolie.

Les bardages existants seront remplacés par du bardage à joint debout en PLX de coloris RED CLAY, s'approchant d'un rouge brique clair. **Deux balcons habillés de bardage bois seront créés** sur la façade Ouest. Afin de donner un rythme à l'ensemble, un bardage bois sera également posé entre certaines menuiseries de cette façade.

Sur la façade Est au premier étage, une coursive extérieure sera créée pour desservir les logements. Celle-ci s'installera sur la structure porteuse existante. La coursive couverte du deuxième étage sera largement vitrée pour offrir plus de luminosité aux logements. La totalité des soubassements des coursives et des garde-corps seront en bardage bois. Les anciennes menuiseries coulissantes de cette façade arrière seront remplacées par des châssis fixes et coulissants avec un remplissage en polycarbonate transparent. Les anciennes coursives intérieures, sources de déperditions thermiques très importantes, sont ainsi transformées en espaces tampons, semi-extérieurs, non-chauffés, participant à l'amélioration thermique du bâtiment.

Un **enduit naturel type chaux-sable** sera réalisé sur les zones en maçonnerie de pierre non bardées.

Les menuiseries existantes, très disparates (aluminium, PVC et bois) seront remplacées par des **menuiseries PVC double vitrage coloris gris clair**. Les menuiseries positionnées dans les façades en pierre seront à deux vantaux, divisés chacun en quatre carreaux par du petit bois rapporté. Les portes comporteront un soubassement plein, aligné à l'allège des fenêtres adjacentes.

Les menuiseries des façades des surélévations rhabillées en bardage acier seront à deux vantaux pleine baie, affirmant des ajouts contemporains qui ont été faits précédemment.

Cette distinction entre partie récente et le bâti ancien permet une meilleure lecture de l'édifice d'origine et permet ainsi de contrebalancer la monumentalité de cet ensemble de logement de près de 64 mètres de longueur.

Le montant global de l'opération est de 1 995 000€ TTC, avant lancement de la consultation.

Le permis a été déposé en décembre dernier. Il est prévu le retour du Dossier de Consultation des Entreprises au mois d'avril par le cabinet STUMM. Suivra au mois de mai et juin l'appel d'offres. Les entreprises devraient être retenues au mois de juillet. La préparation du chantier est envisagée au mois de septembre puis un démarrage des dépollutions/déconstructions en novembre, pour une durée globale de 18 mois (livraison 2^e trimestre 2026).

Vu l'engagement financier conséquent de Guingamp Habitat pour la restructuration-réhabilitation de 18 logements présenté ci-avant,

Vu l'avis des Domaines reçu le 21 mars 2024, fixant la valeur du bien à UN euro symbolique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Approuvent la cession à l'euro symbolique du bâtiment sis 20 rue de l'Armor (parcelle cadastrée AB 333)
- Précisent que les frais liés à cette cession (bornage, autres) seront à la charge de Guingamp Habitat
- Autorisent le Maire à signer l'acte qui constatera le transfert de propriété ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE GOAS AR MOGN : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

1.6 Délibération n°2024/2-3

Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de « Requalification de la rue de Gwazh ar Mogn (RD n°8 » a été relancé à l'automne 2023. L'Agence Départementale d'aide aux Collectivités (ADAC), retenue en AMO, a diligenté les études techniques spécifiques et constitué le dossier de consultation de maîtrise d'oeuvre. La mise en concurrence des équipes de maîtrise d'oeuvre relève d'une procédure restreinte en deux phases :

- Une phase n°1 de sélection des candidats fondée sur l'analyse de leurs compétences, références et moyens
- Une phase n°2 de choix du lauréat, après sélection du meilleur candidat sur la base d'un dossier d'offre et audition

Le Maire rappelle le déroulé de la consultation :

- Publication le 2/10/2023 sur la plateforme Bretagne-marchespublics et dans le JAL (Journal d'Annonces Légales) Télégramme du 4/10/2023. La fin des candidatures était annoncée au 6 novembre 2023 à 12h00.
- 6 novembre 2023 à 14h30 : l'ouverture des plis révèle que cinq cabinets de maîtrise d'oeuvre ont déposé une candidature
- 4 décembre 2023 : parmi les cinq candidatures, la Commission d'Appel d'Offres sélectionne les quatre candidats admis en phase 2 (phase audition et offre). Les candidats retenus sont :
 - ARB'OREA PAYSAGES (SARL HORIZONS) de Vannes – équipe pluridisciplinaire (Horizons/Quarta)
 - AGPU PAYSAGE ET URBANISME de Plouhinec - équipe pluridisciplinaire (AGPU/ING Concept)
 - SAS TECAM de Ploumagoar – le candidat se présente seul
 - A3 PAYSAGE SARL de Brest - le candidat se présente seul
- 12 décembre 2023 : notification aux quatre candidats retenus, et sollicitation d'un dossier pour la phase n°2, à remettre au plus tard le 29 janvier 2024 à 12h00
- 22 février 2024 : audition des quatre candidats par la Commission d'Appel d'Offres. A l'issue de ces auditions, les quatre candidats sont classés ainsi :

Maître d'oeuvre	Co-traitant	Notation / 20	Classement
AGPU PAYSAGE ET URBANISME	ING CONCEPT	17,82	1
A3 PAYSAGE SARL	17,76	17,76	2
ARB'OREA PAYSAGES	QUARTA SELAS	17,66	3
SAS TECAM		17,11	4

La Commission d'appel d'offres propose aux membres du Conseil municipal de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est AGPU PAYSAGE ET URBANISME pour un forfait de rémunération provisoire de 45 500€ HT (54 600€ TTC) soit un taux de rémunération de 5,69% sur un montant prévisionnel de travaux de 800.000€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Valident le choix de la Commission d'Appel d'Offres
- Autorisent le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre AGPU PAYSAGE ET URBANISME (mandataire) – ING CONCEPT de Plouhinec pour un forfait de rémunération provisoire de 45 500€ HT (54 600€ TTC) soit un taux de rémunération de 5,69% sur un montant prévisionnel de travaux de 800.000€ HT.
- Autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter toute forme d'aide financière et à signer tout document relatif à cette affaire.

FINANCES / SOUSCRIPTION D'UN COMPTE A TERME EN RAISON DU DÉCALAGE DE TRAVAUX POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE LA COMMUNE – DÉLÉGATION AU MAIRE

7.1 Délibération n°2024/2-4

I. CONTEXTE

Le Maire rappelle à l'assemblée que deux projets, inscrits au mandat 2020-2026, ont pris du retard pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune :

Le projet de requalification de la rue de Gwazh ar Mogn.

Ce projet avait fait l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre, lancée au printemps 2022. Le projet initial prévoyait les travaux sur les réseaux d'eaux usées dès janvier 2023 (sous maîtrise d'ouvrage de Guingamp Paimpol agglomération), puis les réseaux d'eaux pluviales à partir de septembre 2023 (maîtrise d'ouvrage communale), pour terminer par les aménagements de surface entre janvier et juillet 2024 (maîtrise d'ouvrage communale). Le coût prévisionnel pour la commune s'élevait à 1M€, hors maîtrise d'œuvre. En parallèle, la commune a contracté un emprunt, permettant de couvrir la première tranche de travaux.

Sollicitée en 2022, Guingamp Paimpol agglomération a étudié la demande de la commune, et, ne pouvant honorer les travaux sur les réseaux d'eaux usées dès début 2023 pour des raisons budgétaires, a souhaité reporter lesdits travaux. La consultation en cours pour la maîtrise d'œuvre a donc été annulée en juin 2022.

Pour ces **raisons indépendantes de la volonté de la commune**, le projet est donc resté en sommeil jusqu'à l'automne 2023 où, certaine de la volonté de l'agglomération de programmer les travaux sur les réseaux d'eaux usées à partir de juillet 2024 (courriers du Vice-Président du 19/09/2023 et du 14/11/2023), la commune a relancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

- Le calendrier prévisionnel initial s'en trouve **ainsi repoussé de 18 mois, portant la fin des travaux à janvier 2026.**

Le projet de rénovation énergétique de l'école

Par délibération en date du **8 septembre 2021**, la commune a candidaté auprès du SDE, dans le cadre du programme ACTEE, afin de réaliser un audit énergétique du bâtiment « élémentaire » de l'école, identifié comme énergivore. Cet audit, transmis en février 2022, faisait un bilan de la situation et proposait des scénarii afin d'améliorer énergétiquement le bâti. Les travaux, estimés à 405 300€ HT, permettraient d'atteindre l'étiquette B (hors frais de maîtrise d'œuvre).

Entre-temps, la commune s'est intéressée au bâtiment « école maternelle – restaurant scolaire », qui, bien que plus récent, s'est avéré plus énergivore.

Aussi, afin d'avoir une vision d'ensemble du projet global de « rénovation thermique du groupe scolaire (élémentaire et maternelle) », **la commune a dû attendre la sortie d'un nouvel appel à projets ACTEE+, pour candidater de nouveau auprès du SDE afin qu'un audit énergétique soit réalisé sur le bâtiment « école maternelle – restaurant scolaire ». Il a fallu attendre décembre 2023 pour être certains d'être accompagnés dans le cadre de ce dispositif.** L'audit thermique est en cours, et devrait produire des scénarii d'ici avant l'été 2024.

Indépendant de la volonté de la commune, le calendrier des appels à projets ACTEE, permettant à la commune de réaliser des audits complets pilotés par une même structure (le SDE), **a conduit à espacer les deux audits de près de 2 ans.**

Fort de ces deux audits, la commune va pouvoir lancer, d'ici début 2025, une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du groupe scolaire de Bourbriac, pour un démarrage des travaux d'ici l'automne 2025.

- Entre le premier audit, et le début prévisionnel des travaux, se seront donc écoulés 4 ans.

II. DÉLÉGATION AU MAIRE DE SOUSCRIRE UN COMPTE A TERME

Le Maire rappelle que, peuvent être placés sur un compte à terme, les fonds qui proviennent d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité.

Entendu le rapport exposant les raisons indépendantes de la volonté de la commune, qui conduisent à reporter l'emploi d'emprunts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Donnent délégation au Maire pour souscrire un compte à terme auprès du Trésor Public pour un montant total de 1,5 millions d'euros pour une durée de 1 à 12 mois, répartis comme suit :
 - Un compte à hauteur de 500.000€
 - Un compte à hauteur de 500.000€
 - Un compte à hauteur de 500.000€
- Autorisent le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

BUDGET GÉNÉRAL

FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – Approbation Compte de gestion 2023

7.1 Délibération n°2024/2-5

Considérant que les écritures du Compte de gestion 2023 pour le budget « Commune », établies par le Receveur Municipal, comptable, sont conformes aux écritures du Compte administratif 2023 du Budget Général, Madame le Maire, Ordonnateur, invite le Conseil Municipal à valider lesdits comptes de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver le Compte de gestion « Commune » pour l'année 2023.

FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – Approbation Compte administratif 2023

7.1 Délibération n°2024/2-6

Le compte administratif du budget « Commune » pour l'année 2022 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement 2023		
Dépenses : mandats émis	A	1 590 744,33
Recettes : titres émis	B	2 543 306,98
Résultat brut de fonctionnement	C (B-A)	952 562,65
Résultat N-1 reporté figurant au "002" du BP 2022	D	1 962 481,39
Résultat net de fonctionnement	C+D	2 915 044,04
Section d'investissement 2023		
Dépenses: mandats émis	F	1 028 783,67
Recettes: titres émis	G	1 057 128,19
Résultat brut d'investissement	H (G-F)	28 344,52
Résultat N-1 reporté figurant au "001" du BP 2022	I	55 353,05
Résultat net d'investissement	I+H	83 697,57
Restes à réaliser (RaR) d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées	J	191 064,32
Recettes restantes à recevoir	K	207 346,75
Besoin de financement constaté sur RaR	K-J	16 282,43
Capacité de financement général d'investissement	(I+H) + (K-J)	99 980,00

Le Maire, Claudine GUILLOU, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après présentation du Compte Administratif 2023 « Commune » et sur demande de M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte administratif « Commune » 2023.

FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – Affectation du résultat 2023

7.1 Délibération n°2024/2-7

Le résultat de fonctionnement 2023 du Budget « Commune » s'élève à 2 915 044,04€. Le Conseil Municipal doit décider de son affectation au Budget Primitif 2024. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

R002 (rec. de fonctionnement) : Excédent de fonctionnement reporté : 2 915 044,04 €
 1068 (rec. d'investissement) : Excédent de fonctionnement reporté à l'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition d'affectation du résultat 2023 proposée ci-dessus.

FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2024

7.1 Délibération n°2024/2-8

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune tel que proposé par la Commission Finances qui s'est tenue le 14 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2024 de la Commune équilibré en recettes et en dépenses en fonctionnement, et en investissement, et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 149 427,67€	5 149 427,67€
INVESTISSEMENT	3 805 108,38€	3 805 108,38€

Imputation M57	<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>DÉPENSES</u>	2023			2024
		Proposition	DM	CA	Proposition
	Chap. 011- Charges à caractère général	955 761,47		463 076,87	643 058,03
60611	60611 - Eau et Assainissement	8 500,00		8 752,03	5 743,03
60612	60612 - Energie et électricité	354 631,47		136 804,88	150 000,00
60621	60621 - Combustibles	70 000,00		18 976,92	35 000,00
60622	60622 - Carburants	12 000,00		10 077,70	12 000,00
60621	60623 - Alimentation	70 000,00		47 065,55	50 000,00
60624	60624 - Produits de traitement	500,00		0,00	0,00
60628	60628 - Autres fournitures non stockées	800,00		1 214,06	500,00
60631	60631 - Fournitures d'entretien	35 000,00		15 820,29	20 000,00
60632	60632 - Fournitures de petit équipement	40 000,00		12 232,74	30 000,00
6E+05	60633 - Fournitures de voirie	18 000,00		688,54	5 000,00
60636	60636 - Vêtements de travail	3 000,00		2 184,61	3 000,00
6064	6064 - Fournitures administratives	7 500,00		8 141,36	7 500,00
6065	6065 - Livres, audiovisuel	9 500,00		9 738,51	9 500,00
6067	6067 - Fournitures scolaires	13 000,00		11 002,19	13 000,00
6068	6068 - Autres matières et fournitures	15 000,00		13 498,05	20 000,00
611	611 - Contrats de prestations de services	18 200,00		13 046,04	25 000,00

612	6122 - Crédit-bail mobilier	0,00		0,00
613	6132- Locations immobilières			0,00
613	6135 - Locations mobilières	3 000,00	2 239,99	3 000,00
61521	61521 - Terrains	0,00	140,40	500,00
6E+05	615221 - Entretien et réparations bâtiments publics (éligible FCTVA)	50 000,00	14 835,13	50 000,00
6E+05	615231 - Entretien et réparations voiries (éligible FCTVA)	30 000,00	2 496,35	10 000,00
6E+05	615232 - Réseaux (éligible FCTVA)	12 000,00	8 154,69	12 000,00
61524	61524 - Bois et forêts	5 000,00	0,00	2 000,00
61551	61551 - Matériel roulant	12 000,00	7 962,07	10 000,00
61558	61558 - Autres biens mobiliers	27 000,00	19 489,87	25 000,00
6156	6156 - Maintenance	20 000,00	14 035,86	20 000,00
6161	6161 - Assurance multirisques	15 000,00	12 149,60	15 000,00
6168	6168 - Autres			0,00
617	617 - Eudes et recherches	5 000,00	0,00	1 500,00
618	6182 - Documentation générale et technique	2 000,00	2 479,65	2 500,00
618	6184 - Versements à des organismes de formation	3 000,00	0,00	6 500,00
618	6188 - Autres frais divers	5 500,00	3 658,69	5 500,00
622	6226 - Honoraires	10 000,00	4 467,40	15 000,00
622	6227 - Frais d'acte et de contentieux	1 000,00	0,00	1 000,00
622	6228 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 500,00	1 099,03	2 500,00
623	6231 - Annonces et insertions	2 000,00	150,00	1 000,00
623	6232 - Fêtes et cérémonies	20 000,00	14 014,25	20 000,00
623	6237 - Publications	6 000,00	3 763,88	5 000,00
624	6247 - Transports collectifs	0,00		0,00
625	6251 - Voyages et déplacements	4 000,00	1 485,50	5 000,00
626	6261 - Frais d'affranchissement	7 000,00	4 251,88	5 000,00
626	6262 - Frais de télécommunications	15 000,00	13 701,12	15 000,00
627	627 - Services bancaires et assimilés	30,00	7,75	15,00
6281	6281 - Concours divers	800,00	1 038,97	1 500,00
6288	6288 - Autres services extérieurs	1 500,00	1 077,80	1 500,00
635	63512 - Taxes foncières	20 000,00	20 367,00	20 000,00
637	637 - Autres impôts et taxes	800,00	766,52	800,00
	Chap. 012- Charges de personnels et frais assimilés	1 018 950,00	850 152,61	1 092 728,20
6218	6218 - Autre personnel extérieur	53 000,00	40 879,86	30 000,00
631	631 - Impôts, taxes et versements	0,00	0,00	0,00
633	6331 - Versement mobilité	4 000,00	2 347,46	4 000,00
633	6336 - CNFPT - CDG	13 000,00	11 323,19	13 000,00
6411	6411 - Personnel titulaire	500 000,00	402 363,61	530 000,00
6413	6413 - Personnel non titulaire	140 000,00	132 605,06	210 000,00
	6415 -Indemnités inflation	0,00	0,00	0,00
64168	64168 - Rémunération emplois d'insertion	0,00	8 985,60	1 000,00
6417	6417 - Rémunération des apprentis	5 000,00	0,00	5 000,00
6450	6451 - Cotisations URSSAF	110 000,00	103 423,69	130 000,00
6450	6453 - Cotisations aux caisses de retraite	140 000,00	112 116,80	120 000,00
6450	6454 - Cotisations aux Assedics	5 000,00	5 716,63	6 000,00

6450	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00		23 619,91	35 000,00
6450	6456 - Versement au FNC du supplément familial	1 500,00		1 185,00	2 000,00
6450	6457 - Cotisations sociales apprentis	150,00		0,00	150,00
6450	6458 - ATIACL	6 500,00		5 490,80	6 328,20
6470	6475 - Médecine du travail, pharmacie	800,00		95,00	250,00
6470	6478 - Autres charges sociales diverses				
	Chap. 014- Atténuation de produits	8 000,00		2 779,00	4 500,00
7E+05	739113 - Reversements conventionnels de fiscalité	6 000,00		1 355,00	2 500,00
7E+06	7391171 - Dgvt taxe foncière Jeunes Agriculteurs	2 000,00		1 424,00	2 000,00
	Chap. 022- Dépenses imprévues	185 320,35	-1 100,00	0,00	0,00
	022 - Dépenses imprévues	185 320,35	-1 100,00	0,00	
	Chap. 65- Autres charges de gestion courante	210 906,26		158 670,17	480 005,00
65811	6512 - Droits d'utilisation – Informatique en nuage (éligible FCTVA)	10 000,00		6 625,20	18 000,00
7E+07	65736211 - Subvention pour travaux lotissement	52 343,26		52 343,26	317 005,00
65311	6531 - Indemnités élus	72 000,00		68 353,12	72 000,00
65313	6533 - Cotisations de retraite	3 500,00		2 870,59	3 000,00
65315	6535 - Formation	1 000,00		0,00	495,00
7E+05	65372 - Cotisations fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	60,00		0,00	0,00
6541	6541 - Créances admises en non-valeur	10 000,00		6 066,93	7 500,00
6542	6542 - Créances éteintes	2 000,00		1 786,08	2 000,00
6558	6558 - Autres contingents et participations obligatoires	2 000,00		89,51	2 000,00
7E+05	657362 - CCAS	30 000,00		0,00	30 000,00
65748	6574 - Subventions fonctionnement aux asso	28 000,00		20 532,79	28 000,00
65888	6588 - Autres	3,00		2,69	5,00
	Chap. 66- Charges financières	22 000,00	1 100,00	23 057,46	25 000,00
66111	66111 - Intérêts d'emprunt	22 000,00	1 100,00	23 057,46	25 000,00
	6688 - Autres	0,00			0,00
	Chap. 67 - Charges exceptionnelles	93 000,00		40 299,22	7 500,00
673	673 - Titres annulés	40 000,00		40 299,22	7 500,00
?	6748 - Lotissement : prise en charge du déficit	30 000,00		0,00	
	678 - Autres charges exceptionnelles	23 000,00		0,00	
	Chap. 68 - Dotations aux provisions	0,00		0,00	0,00
	6817 - Dotations aux provisions	0,00		0,00	0,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	2 493 938,08	0,00	1 538 035,33	2 252 791,23
023	Chap. 023- Virement à la section d'investissement	1 753 352,18		0,00	2 843 908,97
	Chap. 042 - opérations d'ordre de fonctionnement	52 709,00		52 709,00	52 727,47
	675 - Charges exceptionnelles - valeur comptable				
	6761 - Différences sur réalisations (positives)				
681	6811 - Amortissements	52 709,00		52 709,00	52 727,47
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	1 806 061,18		52 709,00	2 896 636,44
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 299 999,26		1 590 744,33	5 149 427,67

Imputation M57	<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>RECETTES</u>	2023		2024
		Proposition	CA	Proposition
	002- Excédent de fonctionnement	1 962 481,39		2 915 044,04
	Chap. 013 - Atténuation de charges	85 000,00	116 841,69	20 000,00
6419	6419 - Rbst rémunération du personnel	85 000,00	116 841,69	20 000,00
	6459 - Rbst supplement familial (SFT)	0,00	0,00	0,00
	Chap. 70 - Produits des services	77 100,00	117 386,28	94 000,00
70311	70311 - Concessions cimetièrè	1 500,00	4 160,00	1 500,00
7032	70323 - Redevances occupation domaine public	6 500,00	7 490,69	7 500,00
7066	7066 - Garderie	5 000,00	8 294,88	5 000,00
7067	7067 - Cantine enfants	35 000,00	57 761,77	45 000,00
70688	70688 - Autres prestation de services	14 100,00	11 676,00	15 500,00
70846	70846 - OGFP de rattachement (agglo)		10 791,01	8 000,00
70848	70848 - Mise à disposition de personnel (commune + EHPAD + CCAS)	10 000,00	8 534,65	6 000,00
70873	70873 - Refacturation taxe foncière au CCAS	1 500,00	2 910,56	1 500,00
70878	70878 - Remboursement de frais	2 000,00	3 871,72	2 000,00
7088	7088 - Produits activités annexes (abonnement bibliothèque...)	1 500,00	1 895,00	2 000,00
	Chap. 73 - Impôts et taxes	1 202 170,00	1 255 338,69	1 181 867,00
73111 nouveau chapitre 731	73111 - Taxe foncière et habitation sur résidences secondaires	773 497,00	778 571,00	770 000,00
73211	73211 - Attribution de compensation	235 000,00	238 447,00	235 000,00
73215	73216 - Reversements conventionnels		738,00	500,00
73221	73221 - FNGIR	2 867,00	2 867,00	2 867,00
732221	73223 - Fonds de péréquation ressources co et interco	35 306,00	33 380,00	30 000,00
73223	73224 - Fonds départemental des DMTO pour les communes de - 5000 habitants	57 000,00	102 554,10	45 000,00
73154 - nouveau chapitre 731	7336 - Droits de place	500,00	781,59	500,00
73132 - nouveau chapitre 731	7343 - Taxe sur les pylônes électriques	98 000,00		98 000,00
	7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	0,00	98 000,00	
	Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	882 282,27	871 624,37	817 503,63
74111	74111 - DGF	415 000,00	417 387,00	415 000,00
741121	74121 - Dotation de solidarité rurale	250 000,00	280 317,00	250 000,00

714427	74127 - Dotation nationale de péréquation	50 000,00	41 228,00	50 000,00
742	742 - Dotation élus locaux	117,00	293,00	100,00
744	744 - FCTVA	507,75	507,75	103,63
74718	74718 - Autres participations de l'Etat	60 000,00	43 065,46	60 000,00
7473	7473 - Participation du Département	3 000,00	0,00	3 000,00
74741	74741 - Participation des autres communes du GFP (GPA)	60 999,52	39 663,38	0,00
74748	74748 - Participation des autres communes	0,00		0,00
74751	74751 - GFP de rattachement	1 000,00	370,00	300,00
7478	7478 - Fonds de soutien APC		2 635,78	0,00
74833	74834 - Compensation exo TF	27 658,00	27 657,00	25 000,00
7485	7485- Dotation pour titres sécurisés	14 000,00	18 500,00	14 000,00
	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	56 962,00	110 925,68	80 010,00
752	752 - Revenus des immeubles	55 462,00	110 924,00	80 000,00
75888	7588 - Autres produits divers de gestion courante	1 500,00	1,68	10,00
	Chap. 76 - Produits exceptionnels	3,60	37 494,93	12 003,00
7621	7621 - Produits des autres immobilisations financières	3,60	6,60	3,00
7621	7621 - Produits des autres immobilisations financières		37 488,33	12 000,00
	Chap. 77 - Produits financiers	4 000,00	12 299,86	4 000,00
7584	7714 - Recouvrement sur créances admises en non-valeur	0,00		0,00
773	773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	3 000,00	7 300,87	3 000,00
7751 ou 7752	775 - Produit de cession			0,00
75888	7788- Produits exceptionnels	1 000,00	4 998,99	1 000,00
	Chap.042 - compte 722- travaux de régie	30 000,00	21 395,48	25 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 299 999,26	2 543 306,98	5 149 427,67

Imputation M57	INVESTISSEMENT DEPENSES	2023		2024		
		Total	CA	RAR 2023	Proposition nouveaux crédits	Total BP proposé
	OPERATIONS FINANCIERES	310 657,51	119 713,93	0,00	1 811 000,00	1 811 000,00
	001 - Déficit reporté	0,00				
	020 - Dépenses imprévues	559,51	0,00			
	Chap. 16 - Emprunts et dettes	123 098,00	119 713,93	0,00	1 811 000,00	1 811 000,00
1641	1641 - Remboursement emprunt	120 000,00	116 669,60		110 000,00	110 000,00
165	165 - Cautions (remboursement)	500,00	446,33		1 000,00	1 000,00
	16878 - Annuité prêt CAF	2 598,00	2 598,00			
276348	276348 - Avance budget Maison de santé				1 350 000,00	1 350 000,00
276348	276348 - Avance budget lotissement (extension)				350 000,00	350 000,00
		0,00				
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	120 784,62	21 727,65	162,40	222 000,00	222 162,40
	Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	11 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	2031 - Audit énergétique école primaire	1 000,00	0,00			0,00
	2051 - Logiciels (Gescime, JVS, Psychomotricienne)	10 000,00	0,00			0,00
20422	20422 - Orange				5 000,00	5 000,00
	Chap. 204 - Subvention d'équipement	10 000,00	1 036,23	0,00	15 000,00	15 000,00
204182	204182 - SDE	11 400,00	1 036,23	0,00	15 000,00	15 000,00
	Chap. 21 - Immobilisations corporelles	84 784,62	12 877,02	162,40	147 000,00	147 162,40
2111	2111 - Acquisitions terrain (ou dont la finalité est de redevenir)	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
	2115 - Terrains bâtis	0,00				
	21318 - Acquisition Ancienne pharmacie (+ frais notaire)	0,00				
	2135 - Installation générale, agencement et aménagement	0,00				
2152	2152 - Signalisation	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
2157	21571 - Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	40 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
2182	*** - Achat véhicule de service				25 000,00	25 000,00
2157	21578 - Illuminations	7 000,00	6 053,82		5 000,00	5 000,00
2158	2158 - Matériel (taille haie, débroussailleuse...)	3 000,00	2 898,00		3 000,00	3 000,00
	2158 - Matériel (peigne à gazon)	0,00				
21611	2161 - Œuvres et objets d'art : réfection Croix du Garnel	500,00	500,00			
21611	2161 - Reliure registres Etat Civil	284,62	284,62			
	2181 - Matériel (autolaveuse)	0,00				
2181	2181 - Aspirateur, Lave-linge	0,00			1 000,00	1 000,00
2181	2181 - Matériel (autres)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
2183	2183 - Matériel (photocopieur Mairie, équipement informati	5 000,00	925,76		5 000,00	5 000,00
2184	2184 - Mobilier	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
2188	2188 - Autres	8 000,00	2 214,82	162,40	5 000,00	5 162,40
2051	2051 - Vidéo de présentation de la commune				5 000,00	5 000,00
		0,00				
	Chap. 23 - Travaux	15 000,00	7 814,40	0,00	30 000,00	30 000,00
231	2313 - Travaux divers	15 000,00	7 814,40		30 000,00	30 000,00
		0,00				
	4581 - Travaux réalisés pour le compte du Conseil Départeme	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
	Couche de roulement	0,00				
4581	Travaux de voirie pour le compte de l'Association Foncière	26 000,00			25 000,00	25 000,00

	OPERATIONS - PROJETS	2 563 483,91	865 946,61	190 901,92	1 556 044,06	1 746 945,98
	Opération 10002 : Bâtiments communaux	1 728,00	864,00	0,00	21 500,00	21 500,00
231	2313 - Travaux	0,00			1 500,00	1 500,00
231	2313 - Groupe médical : MOE, Diagnostics...	1 728,00	864,00			0,00
	2183 - Matériel informatique (caméra de vidéosurveillance)				20 000,00	20 000,00
	Opération 10003 : Voirie	161 500,00	142 163,47	0,00	220 000,00	220 000,00
231	2315 - Travaux routiers	150 000,00	142 163,47		210 000,00	210 000,00
231	2315 - Rue de Tournemine : travaux agglo	0,00				
231	2315 - Rue de Tournemine : travaux paysagers	0,00				
231	2315 - Travaux routiers imprévus	11 500,00			10 000,00	10 000,00
	Opération 10005 : Stade Le Quellenec	100 557,65	1 219,27	2 830,38	76 500,00	79 330,38
231	2312 - Travaux + AMO mise aux normes	0,00				
231	2313 - Travaux	45 557,65	1 219,27	2 830,38	5 000,00	7 830,38
231	2313 - Mise aux normes terrains	0,00				
231	2313 - Réseau assainissement et pluvial	50 000,00			40 000,00	40 000,00
231	2313 - Matériaux panneaux publicitaires				1 500,00	1 500,00
231	2313 - Remplacement du tank gaz				25 000,00	25 000,00
231	2313 - Filet pare ballon	5 000,00			5 000,00	5 000,00
	Opération 10010 : Aire de jeux	1 000,00	144,00	0,00	0,00	0,00
	2188 - Autres (Filet pour terrain multisports)	0,00				0,00
	2152 - Panneaux	144,00	144,00			0,00
231	2313 - Travaux	856,00	0,00			0,00
	Opération 10012 : Cimetière	18 000,00	11 520,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	2313 - Mur d'enceinte	0,00				0,00
	21316 - Columbarium	0,00	11 520,00			0,00
	2138 - Columbarium : cave urne, jardinet, colonne	0,00				0,00
	2312 - Columbarium : aménagement accès	0,00				0,00
	21316 - Ossuaire, caves urnes...	18 000,00				0,00
2188	2188 - Cuve de récupération d'eau pour l'arrosage				1 000,00	1 000,00
		0,00				0,00
	Opération 10014 : Chapelle Saint Huarneau	26 000,00	7 957,66	11 829,07	1 500,00	13 329,07
231	2316 - Vitrail et statue	26 000,00	7 957,66	11 829,07	1 500,00	13 329,07
		0,00				0,00
	Opération 10015 : Signalétique	36 000,00	28 764,00	0,00	11 600,00	11 600,00
2188	2188 - Fourniture de panneaux de signalisation	2 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
	21752 - Panneau lumineux (écran)	30 000,00	28 764,00			
	2151 - Panneau lumineux (travaux terrassement)	2 000,00	0,00			
2E+05	2041582 - Panneau lumineux (travaux électricité)	2 000,00	0,00		1 600,00	1 600,00
	Opération 10016 : Ecole élémentaire	2 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
	2051 - Licences tablettes	0,00				0,00
	2313 - Audit énergétique					0,00
231	2313 - Réfection de l'éclairage	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
	2313 - Travaux (sols)	0,00				0,00
	2313 - Matériel Plan particulier de mise en sécurité	0,00				0,00
	2313 - Local rangement vélo	0,00				0,00
	21318 - Travaux sols : temps agent régie	0,00				0,00
2183	2183 - Matériel informatique	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
231	2313 - Travaux (cour de l'école)				40 000,00	40 000,00
		0,00				0,00

	Opération 10022 : Salle des Forges	28 000,00	2 457,94	0,00	45 000,00	45 000,00
	21318 - Travaux en régie	10 000,00	0,00			0,00
	2135 - Remplacement 4 alarmes sécurité	0,00	0,00			0,00
	2188 - Matériel (autolaveuse)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
231	2313 - Travaux (mise aux normes salle rez-de-jardin)	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
231	2313 - Travaux d'entretien (placo, peinture, portes...)				20 000,00	20 000,00
	2313 - Travaux (dalle en béton)	0,00				0,00
	2183 - Installation WIFI	3 000,00	2 457,94			
	Opération 10023 : Eglise	78 000,00	19 738,38	0,00	36 555,24	36 555,24
	2316 - Rénovation d'une statue	0,00				0,00
231	2313 - Travaux : entretien courant	50 000,00			21 555,24	21 555,24
231	2313 - Travaux de mise en conformité	8 000,00				0,00
231	2313 - Travaux: Changement moteurs cloches et crémaillère	20 000,00	19 738,38		15 000,00	15 000,00
	Opération 10025 : Ecole maternelle	2 000,00	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00
2183	2183 - Equipement Wifi	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
	2188 - Stores	0,00				0,00
2184	2184 - Mobilier	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
231	2313 - Audit énergétique SDE (50% maternelle / 50% cantine)				2 000,00	2 000,00
231	2313 - Travaux centrale d'air				25 000,00	25 000,00
		0,00				
	Opération 10026 : Rue du Télégraphe	5 000,00	12 554,25	719,94	0,00	719,94
	20422 - Enfouissement réseau	0,00				0,00
2315	2315 - Travaux	5 000,00	4 413,78	719,94		719,94
2E+05	2041582 - Travaux SDE effacement réseau BT/El	3 600,00	3 353,39			0,00
231	2313 - Travaux	6 000,00	4 787,08			0,00
	Opération 10027 : Chapelle du Danouët	100 000,00	456,00	0,00	80 000,00	80 000,00
231	2313 - Travaux de couverture	100 000,00	456,00		80 000,00	80 000,00
		0,00				0,00
	Opération 10028 : Abords du Plan d'eau	5 000,00	0,00	0,00	19 888,82	19 888,82
231	2313 - Aménagement passerelle et ponton	5 000,00	0,00		19 888,82	19 888,82
		0,00				0,00
	Opération 10030 : Rue de Goas ar Mogn	402 000,00	1 340,40	1 026,00	401 000,00	402 026,00
20422	20422 - Travaux Orange	0,00			22 000,00	22 000,00
2E+05	20141582 - SDE - Effacement des réseaux				35 000,00	35 000,00
	<u>Aménagement de surface (routier, paysager)</u>					0,00
231	2315 - Mission AMO : ADAC	2 000,00	1 026,00	1 026,00		1 026,00
231	2313 - Etudes de Maîtrise d'Œuvre (aménagement de surface)				63 000,00	63 000,00
231	2313 - Travaux	350 000,00	314,40		1 000,00	1 000,00
	2031 - Diagnostic réseau eaux pluviales	0,00				0,00
	<u>Aménagement souterrain : maîtrise d'ouvrage agglo</u>					
231	2313 - Etudes de maîtrise d'Œuvre				30 000,00	30 000,00
231	2313 - Travaux eaux pluviales				250 000,00	250 000,00
	Opération 10031 : Mairie	607 790,08	540 119,31	83 679,48	40 500,00	124 179,48
	2111 - Terrains nus	0,00				0,00
2135	2135-WIFI	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
	2183 - Ordinateur bureau Adjoints	0,00				0,00
2183	2183 - Matériel informatique				6 000,00	6 000,00
2183	2183 - Matériel informatique extension médiathèque	6 000,00	21 057,60	3 797,38		3 797,38
	2183 - Matériel déménagement locaux FS	30 000,00				0,00
2184	2184 - Mobilier FS	35 000,00	6 350,71	1 339,81		1 339,81
2184	2184 - Mobilier extension médiathèque	45 000,00		27 851,37		27 851,37
231	2313 - Travaux	686 134,21	509 555,13	50 690,92	20 000,00	70 690,92
231	2315 - Voirie				10 000,00	10 000,00
	2315 - Raccordement réseaux	3 155,87	3 155,87			0,00
231	2313 - Réparation horloge extérieure				2 000,00	2 000,00

	Opération 10032 : Local associatif rue d'Avaugour	50 000,00	0,00	29 486,81	20 000,00	49 486,81
231	2313 - Travaux bâtiment	50 000,00	0,00	29 486,81	20 000,00	49 486,81
		0,00				0,00
	Opération 10033 : Gymnase	98 908,18	18 852,18	57 550,24	10 000,00	67 550,24
231	2313 - Chauffage	0,00				0,00
231	2313 - Eclairage	0,00				0,00
231	2313 - Travaux étanchéité	87 850,58	13 308,18	57 550,24		57 550,24
231	2313 - Remplacement des chéneaux - salle de tennis	5 457,60				0,00
231	2313 - Travaux divers				10 000,00	10 000,00
	21318 - Tribunes : matériaux	0,00				0,00
	21318 - Tribunes : valorisation travail en régie	0,00				0,00
	2188 - Achats divers	5 600,00	5 544,00			0,00
		0,00				0,00
	Opération 10034 : Bien sans maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2031 - Diagnostic amiante avant démolition	0,00				0,00
	21318 - Valorisation travail en régie	0,00				0,00
		0,00				0,00
	Opération 10035 : Rue Hent Garenn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2031 - Diagnostic réseau eaux pluviales	0,00				0,00
		0,00				0,00
	Opération 10036 - Maison Médicale	500 000,00	73 955,75	0,00	130 000,00	130 000,00
231	2313 - Travaux	500 000,00	73 955,75		130 000,00	130 000,00
						0,00
	Opération 10037 - Court de tennis extérieur	130 000,00	1 920,00	1 890,00	125 000,00	126 890,00
231	2313 - Travaux	130 000,00	1 920,00	1 890,00	125 000,00	126 890,00
						0,00
	Opération 10038 - Pumptrack	100 000,00	1 920,00	1 890,00	135 000,00	136 890,00
231	2313 - Travaux	100 000,00	1 920,00	1 890,00	135 000,00	136 890,00
	Opération 10039 - Réhabilitation résidence de l'Argoat	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
231	2313 - Etude et diagnostic	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
231	2313 - Travaux	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 994 926,04	1 007 388,19	191 064,32	3 589 044,06	3 780 108,38
2135-04	2135-040: Travaux en régie	30 000,00	21 395,48		25 000,00	25 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	30 000,00	21 395,48	0,00	25 000,00	25 000,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 024 926,04	1 028 783,67	191 064,32	3 614 044,06	3 805 108,38

Imputation M57	<u>INVESTISSEMENT</u> <u>RECETTES</u>	2023			2024	
		TOTAL 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL
	OPERATIONS RÉELLES NON INDIVIDUALISÉES	766 061,02	709 852,11	0,00	391 154,72	391 154,72
	001 - Excédent investissement reporté (OPFI)	55 353,05	0,00	0,00	83 697,57	83 697,57
024	Chap. 024 - Produits de cession	500,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
	Vente parcelles, véhicules	500,00			51 000,00	51 000,00
	Chap. 10 - Dotations, fonds divers, réserve	218 436,08	218 936,08	0,00	88 815,09	88 815,09
1022	10222 - FCTVA	192 578,76	192 578,76		88 815,09	88 815,09
	10251 - Dons et legs en capital		500,00			
	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	25 857,32	25 857,32			
	Chap. 13 - Subventions d'investissement	12 683,04	11 827,47		0,00	0,00
	1321 - Subvention Etat (Armoire cantine)	7 313,04	7 313,04			
	1321 - Subvention Etat (Plans de relance socle numérique)	0,00				
	1321 - Subvention Etat (Socle numérique Diwan)	4 870,00	4 514,43			
	1321 - Subvention Association (Croix du Garnel)	500,00	0,00			
	1322 - Subvention Région (peigne à gazon)	0,00				
	1322 - Subvention Région (Croix du Garnel)	0,00				
	Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	300,00	299,71	0,00	200,00	200,00
	16 - Emprunts	0,00				
165	165 - Dépôts et caution. reçus	300,00	299,71		200,00	200,00
	Chap. 27 - Cessions immobilisations financières	478 788,85	478 788,85	0,00	142 442,06	142 442,06
	276348 - Remboursement avance lotissement	81 288,85	81 288,85			
####	276348 - Remboursement avance chaufferie	397 500,00	397 500,00		142 442,06	142 442,06
	Chap. 45 - Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
	458210026 - Opérations sous mandats	0,00				
4582	4582 - Opération sous mandats (Asso Foncière)	0,00			25 000,00	25 000,00
	OPERATIONS RÉELLES - PROJETS	452 803,84	294 567,08	207 346,75	300 970,47	508 317,22
	Opération 10005 : Stade Le Quellenec	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	1323 - Subvention Département	0,00				0,00
1328	1328 - Subvention FAFA pour filet pare ballon	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
	Opération 10010 : Aire de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1322 - Subvention Région	0,00				
	Opération 10014 : Chapelle Saint Huarneau	0,00	0,00	0,00	23 688,00	23 688,00
1321	1321 - Subvention Etat (DRAC)				6 148,00	6 148,00
1322	1322 - Subvention Région				7 622,00	7 622,00
1323	1323 - Subvention Département				4 918,00	4 918,00
####	10251 - Dons et legs en capital				5 000,00	5 000,00
	Opération 10016 - Ecole élémentaire		5 202,00	0,00	0,00	0,00
	1321 - Subvention Etat		5 202,00			
	Opération 10023 : Eglise	2 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1321 - Subvention Etat	0,00				
	1322 - Subvention Région	0,00				
	1323 - Subvention Département	2 960,00	0,00			

	Opération 10026 : Rue du Télégraphe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1321 - Subvention Etat	0,00				
	1342 - Subvention Amende de police	0,00				
	2315 - Travaux pour le compte du Département	0,00				
	4582 - Participation travaux	0,00				
	238 - Remboursement avance forfaitaire Colas	0,00				
	Opération 10027 : Chapelle du Danouët	5 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
1321	1321 - Subvention Etat	5 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
	1322 - Subvention Région	0,00				
	Opération 10030 : Rue de Goas ar Mogn	0,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00
1328	1328 - Elicio (talus)				2 700,00	2 700,00
	Opération 10031 : Mairie	434 349,00	283 820,00	205 846,75	755,00	206 601,75
	1321 - DETR	0,00				
1328	1328 - Fonds concours EPCI	30 161,00		30 161,00		30 161,00
	1328 - Fonds éoliens	35 000,00	38 000,00			
####	1341 - Subvention Etat DETR	175 420,00	119 687,00	55 733,00		55 733,00
####	1347-DSIL matériel FS	22 504,00	8 207,00	19 151,00		19 151,00
	1321-DRAC Matériel médiathèque	10 760,00	8 216,00			
####	1347 - DSIL	160 504,00	109 710,00	50 794,00		50 794,00
1328	1328 - La Poste			50 007,75		50 007,75
1328	1328 - Subvention FIPHFP				755,00	755,00
	Opération 10033 : Gymnase	8 994,84	5 545,08	0,00	22 000,00	22 000,00
1323	1323 - Subvention Département	8 994,84	5 545,08		22 000,00	22 000,00
	Opération 10036 : Maison médicale				130 000,00	130 000,00
231	231: annulation des mandats dépenses maison de santé, pour rebasculer sur budget annexe				130 000,00	130 000,00
	Opération 10037 - Court de tennis extérieur				50 827,47	50 827,47
1321	1321 - Subvention Agence nationale du Sport				40 827,47	40 827,47
1317	1387 - Subvention FEADER-Leader				10 000,00	10 000,00
	Opération 10038 - Pumptrack				60 000,00	60 000,00
1321	1321 - Subvention Agence nationale du Sport				50 000,00	50 000,00
1317	1387 - Subvention FEADER-Leader				10 000,00	10 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 218 864,86	1 004 419,19	207 346,75	701 125,19	908 471,94
21	021- Virement section fonctionnement (OPFI)	1 753 352,18			2 843 908,97	2 843 908,97
	040 - Opérations d'ordre de transfert	52 709,00	52 709,00	0,00	52 727,47	52 727,47
	192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00				
	21117 - Bois et forêts	0,00				
####	28041582 - Amortissements (ONA)	52 709,00	52 709,00		52 727,47	52 727,47
	280422 - Bâtiments et installations	0,00				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 806 061,18	52 709,00	0,00	2 896 636,44	2 896 636,44
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 024 926,04	1 057 128,19	207 346,75	3 597 761,63	3 805 108,38

FINANCES / BUDGET GÉNÉRAL – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

7.1 Délibération n°2024/2-9

Le Maire informe l'assemblée que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Bourbriac est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement de tous les budgets concernés. En effet, le chapitre « dépenses imprévues » existant en nomenclature M14, disparaît avec le passage à la M57.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi,

Vu l'article L5217-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 14/03/2024,

Arès en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (à l'exclusion des dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- autorisent le Maire à signer tout document s'y rapportant.

FINANCES / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

7.1 Délibération n°2024/2-10

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale en 2023 :

Taxe foncière sur propriétés bâties : 35, 23 %

TFB composée, pour rappel :

- du taux voté par la commune en 2020 et maintenu en 2021-2022-2023 : 15, 70 %,
- du taux représentant la taxe du Département 19,53 %,
- afin de compenser la perte de Taxe d'Habitation sur les propriétés principales, un coefficient correcteur permet à la Commune de percevoir, à minima, la taxe perçue en 2023 : ce coefficient établi à 1.005054 en 2023, est maintenu en 2024.

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 71, 75 %

Taxe d'Habitation : 12, 84 %

Il est rappelé que depuis 2021, la Commune ne perçoit plus de taxe d'habitation, hormis pour les résidences secondaires. Elle ne perçoit plus que les produits de la Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

A compter de 2023, il est tout de même demandé de voter le taux de la taxe d'habitation.

Il est précisé que l'Etat ayant acté la revalorisation des valeurs locatives (+3,9%), s'ensuit une augmentation inévitable des taxes locales pour les administrés en 2024.

Taxe d'aménagement

Le Maire précise à l'assemblée les modalités de l'application de la taxe d'aménagement. D'une façon générale, cette taxe est un impôt local perçu par la Commune, le Département et, en Île de France seulement par la Région. Cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Sont éligibles les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'autorisation d'une ou des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux ; y compris les opérations sans autorisation ou en infraction à l'autorisation accordée. La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Les abris de jardin (même démontables) ou toute autre annexe (véranda par exemple) construite à l'extérieur de l'habitation, entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les piscines, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

Le taux annuel de la part départementale est le même pour tous les départements. Il est fixé à 2,5 % au maximum.

Jusqu'à présent, la commune n'avait pas mis en place la taxe d'aménagement. La part communale affichait donc un taux de 0%. Désormais, le taux annuel de la part communale peut varier de 1% à 5% et atteindre, dans certains secteurs, 20%. Par défaut, et sans délibération contraire, le taux de la taxe d'aménagement est désormais fixé à 1%.

Certaines constructions ouvrent droit à un abattement de 50 %. Sont notamment concernés :

- les 100 premiers m² d'un local et ses annexes à usage d'habitation principale,
- les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,
- les locaux à usage d'habitation et d'hébergement aidés,
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale,
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Certaines exonérations sont prévues. Elles s'appliquent notamment aux aménagements suivants :

- les petits abris de jardins ou toutes autres constructions d'une superficie inférieure ou égale à 5 m² non soumis à déclaration préalable ou à permis de construire,
- les reconstructions à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans à la suite d'un sinistre,
- les constructions et aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident de maintenir les taux des taxes fiscales historiques pour l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	: 35,23 % (maintien)
Taxe Foncière sur Propriétés Non bâties	: 71,75 % (maintien)
Taxe d'Habitation	: 12,84 % (maintien)
- fixent le taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour l'année 2024 à hauteur de 1% dans les conditions énumérées ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENTS

FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – Approbation Compte de gestion 2023

7.1 Délibération n°2024/2-11

Considérant que les écritures du Compte de gestion 2023 pour le budget « Lotissements », établies par le Receveur Municipal, comptable, sont conformes aux écritures du Compte administratif 2023 du Budget « Lotissements », Madame le Maire, Ordonnateur, invite le Conseil Municipal à valider ledit compte de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de gestion « Lotissements » pour l'année 2023.

FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – Approbation Compte administratif 2023

7.1 Délibération n°2024/2-12

Le compte administratif du budget « Lotissements » pour l'année 2023 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement 2023		
Dépenses : mandats émis	A	80 726,46
Recettes : titres émis	B	80 826,46
Résultat brut de fonctionnement	C (B-A)	100,00
Résultat N-1 reporté figurant au "002" du BP 2023	D	-100,00
Résultat net de fonctionnement	C+D	0,00
Section d'investissement 2023		
Dépenses : mandats émis	F	81 288,85
Recettes : titres émis	G	80 726,46
Résultat brut d'investissement	H (G-F)	-562,39
Résultat N-1 reporté figurant au "001" du BP 2023	I	562,39
Résultat net d'investissement	I+H	0,00
Restes à réaliser (RaR) d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées	J	0,00
Recettes restantes à recevoir	K	0,00
Besoin de financement constaté sur RaR	K-J	0,00
Capacité de financement général d'investissement		
	(I+H) + (K-J)	0,00

Le Maire, Claudine GUILLOU, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après présentation du Compte Administratif 2023 « Lotissements » et sur demande de M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte administratif « Lotissements » 2023.

FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – Affectation du résultat 2023

7.1 Délibération n°2024/2-13

Le résultat de fonctionnement 2023 du Budget « Lotissements » s'élève à 0€. Il n'y a donc pas de résultat à affecter. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le résultat de fonctionnement à 0€ pour l'année 2023.

FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – BUDGET PRIMITIF 2024

7.1 Délibération n°2024/2-14

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 « Lotissements » tel que proposé par la Commission Finances qui s'est tenue le 14 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2024 du budget « Lotissements » équilibré en recettes et en dépenses en fonctionnement, et en investissement, et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	667 005,00€	667 005,00€
INVESTISSEMENT	350 000,00€	350 000,00€

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>DÉPENSES</u>		2023		2024
		BP 2023	CA	Proposition
002 - Résultat de fonctionnement reporté		100,00	0,00	0,00
Chap. 60 - Achats et variations de stocks		30 000,00	0,00	667 000,00
<u>Lotissements actuels, déjà livrés</u>				
6045 - Etude voirie définitive des lotissements livrés				17 000,00
605011 - Travaux : voirie définitive - VRD				200 000,00
6015 - Travaux SDE				100 000,00
<u>Lotissement n°3 (extension)</u>				
6045 - Etude d'extension Park Hastel		30 000,00	0,00	50 000,00
xxxxxx - Travaux de construction				300 000,00
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	5,00
6588 - Centimes (TVA)		0,00	0,00	5,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		30 100,00	0,00	667 005,00
Chap. 042 - 71355 : ONA - sortie de stock		80 726,46	80 726,46	0,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		80 726,46	80 726,46	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		110 826,46	80 726,46	667 005,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	2023		2024
	BP	CA	Proposition
002 - Résultat de l'exercice antérieur	0,00		
Chap. 70 - Produits des services	28 483,20	28 483,20	0,00
7015 - Vente de terrains	28 483,20	28 483,20	0,00
Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	52 343,26	52 343,26	0,00
7552 (ONA) - Prise en charge du déficit par le budget général	52 343,26	52 343,26	
Chap. 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	317 005,00
<u>Lotissements actuels, déjà livrés</u>			
774 - Subventions exceptionnelles (étude voirie)			17 000,00
774 - Subventions exceptionnelles (travaux voirie)			200 000,00
774 - Subventions exceptionnelles (travaux SDE)			100 000,00
774 - Subventions exceptionnelles (régularisation centimes)			5,00
Chap. 042 - 71355 : ONA - stock	30 000,00	0,00	350 000,00
<u>Lotissement n°3 (extension)</u>			
042 - 71355 - Stock	30 000,00	0,00	350 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	110 826,46	80 826,46	667 005,00

INVESTISSEMENT DEPENSES	2023		2024
	BP 2023	CA 2023	BP
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	81 288,85	81 288,85	0,00
16878 - ONA : Avance du budget général	81 288,85	81 288,85	
Chap. 040 - 3555 - Constatation de stock			350 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	81 288,85	81 288,85	350 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES	2023		2024	
	BP	CA	BP	CA
001 - Excédent investissement reporté	562,39	0,00		
Chap. 16			350 000,00	
168748 - Avance budget général			350 000,00	
Chap. 040 - OPFI	80 726,46	80 726,46		
3555 - Terrains aménagés (sortie de stock)	80 726,46	80 726,46		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	81 288,85	80 726,46	350 000,00	0,00

FINANCES / BUDGET LOTISSEMENTS – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

7.1 Délibération n°2024/2-15

Le Maire informe l'assemblée que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Bourbriac est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement de tous les budgets concernés. En effet, le chapitre « dépenses imprévues » existant en nomenclature M14, disparaît avec le passage à la M57.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi,

Vu l'article L5217-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 14/03/2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (à l'exclusion des dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- autorisent le Maire à signer tout document s'y rapportant.

BUDGET RÉGIE DE CHALEUR

FINANCES / BUDGET RÉGIE DE CHALEUR – Approbation Compte de gestion 2023

7.1 Délibération n°2024/2-16

Considérant que les écritures du Compte de gestion 2023 pour le budget « Régie de chaleur », établies par le Receveur Municipal, comptable, sont conformes aux écritures du Compte administratif 2023 du Budget « Régie de chaleur », Madame le Maire, Ordonnateur, invite le Conseil Municipal à valider ledit compte de gestion.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation de la Régie de chaleur, réuni le 14/03/2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de gestion « Régie de chaleur » pour l'année 2023.

FINANCES / BUDGET REGIE DE CHALEUR – Approbation Compte administratif 2023

7.1 Délibération n°2024/2-17

Le compte administratif du budget « Régie de chaleur » pour l'année 2023 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement 2023		
Dépenses: mandats émis	A	98 524,70
Recettes: titres émis	B	101 491,50
Résultat brut de fonctionnement	C (B-A)	2 966,80
Résultat N-1 reporté figurant au "002" du BP 2023	D	38 948,90
Résultat net de fonctionnement	C+D	41 915,70
Section d'investissement 2023		
Dépenses: mandats émis	F	423 215,95
Recettes: titres émis	G	77 099,98
Résultat brut d'investissement	H (G-F)	-346 115,97
Résultat N-1 reporté figurant au "001" du BP 2023	I	486 603,15
Résultat net d'investissement	I+H	140 487,18
Restes à réaliser (RaR) d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées	J	0,00
Recettes restantes à recevoir	K	0,00
Besoin de financement constaté sur RaR	K-J	0,00
Capacité de financement général d'investissement	(I+H) + (K-J)	140 487,18

Le Maire, Claudine GUILLOU, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après présentation du Compte Administratif 2023 « Régie de chaleur » et sur demande de M. Jean Jacques LE BLOAS, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation de la Régie de chaleur, réuni le 14/03/2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte administratif « Régie de chaleur » 2023.

FINANCES / BUDGET RÉGIE DE CHALEUR – Affectation du résultat 2023

7.1 Délibération n°2024/2-18

Le résultat de fonctionnement 2023 du Budget « Régie de chaleur » s'élève à 41 915,70€. Le Conseil Municipal doit décider de son affectation au Budget Primitif 2024. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

R002 (rec. de fonctionnement) : Excédent de fonctionnement reporté : 41 915,70 €
1068 (rec. d'investissement) : Excédent de fonctionnement reporté à l'investissement :
0 €

Considérant l'avis favorable à l'unanimité formulé par le conseil d'exploitation de la Régie de chaleur réuni le 14/03/2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition d'affectation du résultat 2023 proposée ci-dessus.

FINANCES / BUDGET RÉGIE DE CHALEUR – BUDGET PRIMITIF 2024

7.1 Délibération n°2024/2-19

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 « Régie de chaleur » tel que validé par le Conseil d'exploitation de la Régie de chaleur, réuni le 14/03/2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2024 du budget « Régie de chaleur » équilibré en recettes et en dépenses en fonctionnement, et en investissement, et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	144 080,66€	144 080,66€
INVESTISSEMENT	188 607,02€	188 607,02€

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>DÉPENSES</u>	2023		2024
	Proposition	CA	Proposition
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)			
Chap. 011- Charges à caractère général	86 544,90	47 034,94	90 955,82
6061 - Fournitures non stockables : électricité + achat de plaquettes	46 544,90	23 384,15	47 411,81
6064 - Fournitures administratives : consommables	0,00	0,00	0,00
6068 - Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
611 - Sous-traitance générale : assistance régie	0,00	0,00	0,00
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	4 000,00
6156 - Maintenance réseau primaire	30 000,00	23 650,79	31 000,00
6161 - Assurance	0,00	0,00	0,00
6184 - Versements à des organismes de formation			1 544,01
6226 - Honoraires	0,00	0,00	0,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	0,00	7 000,00
6231 - Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
Chap. 012- Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	3 369,92	5 000,00
6215 - Personnel affecté par la commune	5 000,00	3 369,92	5 000,00
Chap. 65- Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	5,00
658 - Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	5,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	91 544,90	50 404,86	95 960,82
Chap. 042 - Amortissement chaudière -6811	48 120,00	48 119,84	48 119,84
023- Virement section fonctionnement	0,00		
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	48 120,00	48 119,84	48 119,84
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	139 664,90	98 524,70	144 080,66

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>RECETTES</u>	2023		2024
	BP	CA	Proposition
002 - Résultat de l'exercice antérieur	38 948,90		41 915,70
Chap. 70 - Produits des services	75 000,00	75 775,55	75 000,00
701 - Vente de chaleur	75 000,00	75 775,55	75 000,00
Chap. 042 Reprise au compte de résultat subvention 777	25 716,00	25 715,95	27 164,96
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	139 664,90	101 491,50	144 080,66

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	2023		2024
	BP 2023	CA 2023	BP
Chap. 16 - Emprunts et dettes	397 500,00	397 500,00	154 942,06
*1687 - Remboursement budget général	360 000,00	360 000,00	0
*Remboursement prêt à taux 0 compte 1687	37 500,00	37 500,00	12 500,00
*Remboursement avance de 274 681€ au fil de l'eau			142 442,06
Chap. 23 - Immobilisations en cours	146 445,15	0,00	6 500,00
2313 - Constructions	46 445,15		6 500,00
2315 - Installations matériels et outillages techniques	100 000,00		
Chapitre 040 Amortissement subventions inscrites en RI aux articles 13911, 13912, 13913 et 13918	25 716,00	25 715,95	27 164,96
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	569 661,15	423 215,95	188 607,02

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	2023		2024
	BP 2023	CA	BP
001 - Excédent investissement reporté	486 603,15		140 487,18
Chap. 13 - Subventions d'investissement	34 938,00	28 980,14	0,00
1311 - Subvention Etat (DETR)	0,00		
1318 - Subvention ADEME (AMO)	0,00		
1312 - Subvention Région (Plan Bois Energie)	0,00		
1313 - Subvention Département (Contrat territoire)	0,00		
1317 - Subvention Europe (FEDER)	34 938,00	28 980,14	
2313 - Constructions	0,00		
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Dotation du budget principal (BP 2020 - art 27638 du Budget Gén)			
Avance de trésorerie (DM 1 2020 - art 27638 du Budget Gén)			
TOTAL RECETTES REELLES	521 541,15	28 980,14	140 487,18
021- Virement section fonctionnement	0,00		
TOTAL RECETTES D'ORDRE	48 120,00	48 119,84	48 119,84
Chap. 040 - Amortissement chaudière 28158	48 120,00 €	48 119,84 €	48 119,84 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	569 661,15	77 099,98	188 607,02

BUDGET MAISON DE SANTÉ

La construction de la Maison pluridisciplinaire de santé s'accompagne de la création d'un nouveau budget annexe (cf délibération prise en conseil municipal le 7 décembre 2023), lequel permettra d'assurer un meilleur suivi comptable de l'opération. Il s'agit d'un nouveau budget. Il n'y a donc pas d'antériorité 2023 à valider (pas de compte administratif, pas de compte de gestion, pas d'affectation de résultat).

Ce nouveau budget implique :

- une avance de trésorerie du budget général
- d'y retracer l'ensemble des dépenses déjà engagées sur le budget général en 2022-2023 (acquisition foncière, maîtrise d'œuvre, dépenses préalables au projet), ce qui prendra la forme d'une annulation dans le budget général, et d'une inscription des dépenses concernées dans le budget « Maison de santé ».

FINANCES / BUDGET MAISON DE SANTÉ – BUDGET PRIMITIF 2024

7.1 Délibération n°2024/2-20

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2024 « Maison de santé » tel que proposé par la Commission Finances réunie le 14/03/2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif 2024 du budget « Maison de santé » équilibré en recettes et en dépenses en fonctionnement, et en investissement, et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0€	0€
INVESTISSEMENT	2 550 000€	2 550 000€

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>DÉPENSES</u>	2024	
	Proposition	CA
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	
Chap. 011 - Charges à caractère général	0,00	
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés		
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	0,00	
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	0,00	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	0,00	0,00
Chap. 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>RÉCETTES</u>	2024	
	Proposition	CA
002 - Résultat de l'exercice antérieur		
Chap 70 - Produits des services	0,00	
	0,00	
Chap. 74 - Dotations et participations	0,00	
	0,00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	2024	

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	BP	CA
Chap. 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00
Remboursement avance du budget général	0,00	
Chap. 23 - Immobilisations en cours	2 550 000,00	0,00
231 - Régul des dépenses payées par le budget général	130 000,00	
231 - Travaux de construction	2 420 000,00	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 550 000,00	0,00

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	2024	
	BP	CA
001 - Excédent investissement reporté		
Chap. 13 - Subventions d'équipement	1 200 000,00	
1321 - Subvention Etat (DETR - DSIL) : phase 1 - 2024	400 000,00	
1321 - Subvention Etat (DETR - DSIL) : phase 2 - 2025	400 000,00	
1322 - Subvention Région (Plan Bien vivre partout en Bretagne)	300 000,00	
13151 - Fonds de concours Guingamp Paimpol agglomération	40 000,00	
1318 - Fonds de concours de sociétés éoliennes	60 000,00	
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 350 000,00	
168748 - Avance de trésorerie du budget général	1 350 000,00	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 550 000,00	0,00

FINANCES / BUDGET MAISON DE SANTÉ – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

7.1 Délibération n°2024/2-21

Le Maire informe l'assemblée que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Bourbriac est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement de tous les budgets concernés. En effet, le chapitre « dépenses imprévues » existant en nomenclature M14, disparaît avec le passage à la M57.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi,

Vu l'article L5217-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 14/03/2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (à l'exclusion des dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- autorisent le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Questions diverses

CALENDRIER

Prochains conseils municipaux :

- Jeudi 25 avril 2024 à 20h
- Jeudi 30 mai 2024 à 20h

Délibérations n°2024/2-1 à n°2024/2-21

	Procuration	Emargements
GUILLOU Claudine		
LE BLOAS Jean Jacques		
LE FLOC'H Patrick		
GUEGAN Florence		
DRONIOU Christian		
SERANDOUR Louis	LE FLOC'H Patrick	
PRIDO Loïc	LE BLOAS Jean-Jacques (jusqu'à la délibération n°2-5 comprise)	
LE COUSTER Christelle	DRONIOU Christian	
LE COUSTER Béatrice		
TOUCHERY CREPIEUX Sandrine	LOSTYS Jérôme	
LOSTYS Jérôme		
LE COZ Caroline	Absente, n'a pas donné procuration	
HERVE Jean-Luc		
GODEFROY Didier		
COATRIEUX Murielle	HERVÉ Jean-Luc	
LE NEINDRE Myriam		
BRIOU Julien	GUEGAN Florence	
GUILCHER Gwénaëlle	LE COUSTER Béatrice (jusqu'à la délibération n°2-5 comprise)	
BLANCHARD Benoît		